PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 15 OCTOBRE 2024 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

56 titulaires

Non	nbre de membres votants :	40
4	Nombre de membres présents :	28
4	Nombre de membres ayant donné procuration :	12

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 25 septembre de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Zeller, 1 rue Gambrinus, au siège du PETR BRUCHE MOSSIG à MUTZIG.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS:

- - M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE

- M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM
- M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
- M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
- M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
- M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
- M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
- M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
- M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
- M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE

- M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
- M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
- M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
- M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
- M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
- M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
- M. Alain FERRY, Maire de WISCHES



- Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
 - M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
 - M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
 - M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
 - M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
 - M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
 - Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
 - M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
 - M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE
 - M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES:

Mme Marie-Paule DIETRICH, ayant donné procuration à M. Sébastien JACOB Mme Claire LIEBERT-PERRAT, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH Mme Marianne WEHR, ayant donné procuration à M. Bernard RAULIN Mme Chantal JEANPERT, ayant donné procuration à M. Laurent FURST Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à M. Guy ERNST M. Maxime LAVIGNE, ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER M. Jean-Michel WEBER, ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER Mme Caroline PFISTER, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE Mme Marielle HELLBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Marc SCHEER M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER M. Patrick DECK, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIT EN OUTRE:

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

EXCUSES:

Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN

- M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
- M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
- M. Bulent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
- M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
- M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
- M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
- M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
- M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
- M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
- M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
- M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
- M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
- M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
- M. Yves JUNG, Maire de WANGEN

Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

OBJET: FINANCES - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

N° 2024-267 PETR

EXPOSE

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Le chapitre 042, compte 6811 « dotation aux amortissements » a été crédité de 55 670,68€ au BP 2024 du PETR, moyennant inscription de 55 670,68€ au chapitre 040 en recettes d'investissement.

Cette somme correspond aux amortissements des opérations d'investissement réalisées avant 2024.

Avec le passage en M57 il convient en plus d'amortir les acquisitions de l'année au prorata temporis. A ce jour le montant des amortissements pour les investissements réalisés en 2024 s'élève à 1200€, étant précisé que d'autres dépenses d'investissement (équipement informatique) pourraient intervenir d'ici fin d'année.

Les crédits ouverts sur les chapitres d'ordre, tels que ceux relatifs aux amortissements, doivent être équilibrés en dépenses comme en recettes, il n'est pas possible de les modifier par virement de crédits de chapitre à chapitre sur la base de la délibération n°2023-232 du comité syndical autorisant la fongibilité des crédits.

Aussi, il vous est proposé d'abonder les crédits affectés aux dépenses du chapitre 042, ainsi que les recettes du chapitre 040, à hauteur de 5 000€ dans le cadre d'une décision modificative.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 et suivants, ainsi que l'article L.5211-36;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU le Débat d'Orientations Budgétaires du PETR Bruche Mossig du 10 janvier 2024 ;
- VU la délibération du 8 mars 2024 du PETR Bruche Mossig portant adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;
- CONSIDERANT que le Comité Syndical peut être amené, en cours d'exercice budgétaire, à modifier ses prévisions budgétaires en adoptant des décisions modificatives ;
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2024 du PETR pour assurer la couverture des dotations aux amortissements ;
- CONSIDERANT l'état d'exécution du budget 2024 du PETR au 1er septembre 2024 au chapitre 042 compte 6811« dotation aux amortissements », crédité de 55 670,68€ réalisé à 100%, et les besoins supplémentaires estimés à 5 000 € ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

A l'unanimité Adopte

la décision modificative budgétaire n°1 pour le budget du PETR Bruche Mossig pour l'exercice 2024 comme suit :

Fonctionnement

	Dépenses		Recettes				
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant		
042	6811	5 000,00 €	1		2		
011	617	-5 000,00 €					
Investissement							
Dépenses			Recettes				
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant		
21	2185	5 000,00 €	040	281838	5 000,00 €		

Inscrit

àu budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération.

Charge

Monsieur le Président du PETR Bruche Mossig de prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Autorise

Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

REÇU le

1 8 OCT. 2024

À LA SOUS-PRÉPECTURE

Le Président,

Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 18/10/2024

Publié le : 21/10/2024

Daniel F

Le Secrétaire de séance